



## Commune de L'Abbaye - Demande d'autorisation



Formulaire à remplir et à transmettre à la Commune pour tout projet de construction, d'équipement ou de démolition, intérieur ou extérieur, souterrain ou en surface.

### Intervenants du projet

	Propriétaire(s)*	Maitre d'ouvrage*	Mandataire*
Nom			
Prénom			
Adresse			
NP/Lieu			
Tel.			
E-mail			

\*Propriétaire : Personne(s) propriétaire(s) de la parcelle / Maître d'ouvrage : Personne qui commande les travaux / Mandataire: Personne en charge du suivi technique des travaux.

### Données du projet

Description du projet : .....

.....

.....

Parcelle : .....

N°ECA bâtiment : .....

Adresse : .....

Matériaux (couleur / type) : .....

Bâtiment raccordé à l'électricité  OUI  NON

Chauffage      Système : .....

Isolation      Type : .....

### Conditions légales du projet (cocher la case lorsque la condition est remplie)

L'ampleur du projet répond à la définition d'objet pouvant être dispensé d'enquête publique selon l'art. 72d [RLATC](#) ou d'objet de minime importance selon l'art. 68a [RLATC](#).

Projet implanté en zone à bâtir  
• <https://www.geo.vd.ch> - Thème Aménagement

Le projet ne porte pas sur un bâtiment hébergeant des activités professionnelles

Le projet n'empiète pas sur une servitude inscrite au Registre Foncier

Le(s) voisin(s) potentiellement impacté(s) a(ont) été averti(s) et estime(nt) que le projet ne porte pas atteinte à ses(leurs) intérêt(s) privé(s) - **signature(s) requise(s)**.

Le projet ne porte aucune atteinte à un intérêt public prépondérant tel que la protection de la nature, du paysage, des régions archéologiques, des sites naturels ou construits et des monuments historiques dignes de protection.

\*RLATC : Règlement d'Application de la loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions

## **Définition du type d'autorisation**

Toutes les conditions précédemment mentionnées sont remplies.



-> Sous réserve d'enjeux nécessitant une autorisation spéciale cantonale (dangers naturels, protection des eaux souterraines...) le projet peut faire l'objet d'une demande d'autorisation simplifiée en transmettant le présent formulaire accompagné des annexes requises.

Si une des conditions précédentes n'est pas remplie, le projet doit faire l'objet d'une demande d'autorisation complète en ligne via la plateforme cantonale : <https://www.vd.ch/prestation-detail/prestation/demander-un-permis-de-construire/>

## **Annexes requises :**

1. Extrait du plan de situation cadastral indiquant la parcelle impactée et les travaux prévus (*disponible ici : <https://www.geo.vd.ch> - Thème Mensuration Cadastrale*)
2. Diagnostic amiante - Uniquement si les travaux prévoient des opérations de démolition intérieures ou extérieures sur un bâtiment construit avant 1991
3. Calcul de la valeur U - Uniquement pour des travaux sur l'enveloppe d'un bâtiment (façade, toiture, fenêtres...)
4. CECB - Uniquement pour l'installation ou le renouvellement de chauffage à gaz, chauffage à mazout ou pompe à chaleur air/eau.
5. Plans du projet cotés et à l'échelle (situation, coupe, élévation) ou prospectus technique
6. Accord des voisins directement impactés (signature sur les plans ou courrier)
7. Formulaire 43 d'annonce du responsable assurance qualité en protection incendie (*disponible ici : <https://www.eca-vaud.ch/exteca/documents/document/0a689d61-207c-41ab-8059-459dfe4d55b6.pdf?04.01.2021-09:28>*)

L'Administration communale se réserve la possibilité de demander tout document complémentaire nécessaire à la bonne compréhension du projet.

## **Cadre légal :**

Dans tous les cas le projet doit respecter le cadre légal en vigueur :

Fédéral : <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/droit-federal/recueil-systematique.html>

Cantonal : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/accueil>

Communal : <http://www.communeduchenit.ch/DocAnnexes/Regl-PlanExtension.pdf>

## **Délais et émoluments :**

- A réception du dossier complet et correctement rempli l'autorisation de construire vous parviendra dans un délai maximum de 1 mois.
- Emoluments pour traitement du dossier : Cf. « *Règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions (août 2018)* ».

## **Signatures :**

	Propriétaire(s)*	Maitre d'ouvrage*	Mandataire*
Lieu			
Date			
Signature			

Dossier complet à renvoyer à l'adresse suivante :

Commune de L'Abbaye  
Rte de l'Hôtel de Ville 14  
1344 L'Abbaye